

*Initiatives ministérielles*

Voyons, par exemple, le régime de pensions. Il semble—c'est ce qu'on nous dit—que le syndicat ait un régime de pensions auquel contribuent les deux parties. Ce régime affiche un surplus de sept millions de dollars. L'employeur doit contribuer à ce régime. Pourtant, il ressort des négociations que l'employeur n'a pas versé un sou. Il refuse d'assumer sa part de cotisations.

Pour comble de malheur, à cause des changements technologiques et de mise en commun des effectifs dans le cadre d'un processus de fusion, certains emplois risquent d'être perdus, et nous comprenons tous ici ce que cela signifie.

Dans cette perspective, le syndicat a demandé à l'entreprise de réduire le nombre de travailleurs de la façon la plus humaine possible, c'est-à-dire d'opter pour l'attrition. Or, les dirigeants ont préféré licencier les employés au sommet de l'échelle des pensions, soit ceux ayant jusqu'à 14 ans d'ancienneté. Ce printemps encore, 27 travailleurs ont perdu leur emploi pour une raison fort simple: il revient moins cher à ces entreprises d'embaucher des jeunes gens auxquels elles n'auront pas à verser de prestations de pension en fin d'emploi.

Si les négociations ont échoué, c'est à cause de tout cela et de l'impossibilité dans laquelle se sont trouvés les travailleurs d'amener les sociétés à discuter de la caisse de retraite à la table de négociations.

J'estime que le gouvernement n'a pas bien rempli son rôle d'intermédiaire. Le ministère du Travail a déjà montré un plus grand esprit de collaboration dans d'autres conflits de travail. Il s'est contenté de charger un des hauts fonctionnaires du ministère de se rendre en catastrophe à Thunder Bay mardi soir afin de donner l'impression qu'on souhaitait un règlement négocié.

Il ne peut pas sortir grand-chose de bon d'une rencontre de quelques heures avec un groupe, alors qu'au même moment sont diffusées les déclarations que l'on sait du ministre d'État chargé des Céréales.

• (1120)

Ainsi, le gouvernement veut faire croire à la population qu'il est prêt à laisser les parties en venir à une entente le plus tôt possible, sans intervention de sa part, mais il a déjà décidé de légiférer pour forcer le retour au travail de ces deux groupes et ce, dès demain, vendredi.

Je voudrais faire remarquer à la Chambre que, dans ces circonstances, il n'y aura jamais d'entente négociée en cas de grève dans ce pays tant que le gouvernement ne changera pas d'attitude.

C'est pourquoi, je voudrais parler d'un amendement que j'ai l'intention de proposer à la Chambre aujourd'hui. Cet amendement a trait simplement à la personne qui sera appelée à aider les deux parties à s'entendre dans ce conflit.

Aux termes de l'article 8 du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, le médiateur-arbitre va être nommé par le gouvernement. J'ai dit au ministre, et je le dis maintenant à tous les Canadiens, qu'en raison des difficultés que pose cette situation et de la rapidité avec laquelle le gouvernement a réagi à la pression des agriculteurs—et je comprends bien la pression qui s'exerce sur lui parce que j'ai des collègues qui ont ressenti la même tension—le médiateur qui devait être nommé aujourd'hui même, d'après ce que le ministre m'a laissé entendre, n'a donc pas eu la chance de discuter avec les parties.

La médiation n'a jamais eu lieu. Aucun médiateur n'a été officiellement nommé pour discuter avec les parties. Il n'a fait que sonder le terrain pour voir si une entente était possible.

Le ministre a déclaré à la Chambre, aujourd'hui, qu'il y a moyen de s'entendre, qu'il existe une certaine marge de manoeuvre. Je suis donc convaincu que, si nous n'agissons pas aussi intempestivement, le litige pourrait se régler.

C'est pourquoi je demanderais aux députés d'envisager la possibilité de nommer un comité d'arbitrage, un groupe qui réunirait des porte-parole de l'entreprise et du syndicat, étant donné la nature fort technique de certains points en litige. Comme les pourparlers tenus en présence du médiateur n'ont pas été très poussés, il y a eu un manque de consultation, et les parties n'ont pas fait leurs devoirs.

Il serait fort à propos, selon moi, de donner au ministre le temps d'envisager la possibilité de constituer un comité afin de nous permettre d'étudier les éléments techniques en jeu. Je propose que le syndicat et l'employeur puissent tous deux nommer un représentant au sein du comité et que l'arbitre nommé par le gouvernement, ce qui donnerait à tous la chance de juger de la question, ait le dernier mot.